



Dans les établissements appliquant les accords de l'emploi des maîtres des établissements catholiques d'enseignement sous contrat d'association du 2nd degré

Mouvement 2024

Le SYNEP CFE-CGC vous informe que les demandes de mutations ont débuté le 15 décembre et que **la date limite de dépôt des dossiers auprès des CAE (commissions académiques de l'emploi) est fixée au 19 janvier 2024**. Cependant, en cas d'impératifs dûment justifiés, et non connus au 19 janvier 2024, des demandes de mutation pourront être déposées ultérieurement.

L'affichage, dans la salle des professeurs, du document envoyé par la CAE est obligatoire.

A noter que les différentes académies fonctionnent soit avec la version papier soit avec la version dématérialisée pour votre demande de mutation. Les documents à fournir étant nombreux, nous vous conseillons de ne pas remplir ce dossier à la dernière minute car il doit être vérifié par votre chef d'établissement avant d'être transmis à la CAE. Les documents joints doivent être des originaux ou des documents certifiés conformes sur l'honneur. Quant aux justificatifs médicaux, ils doivent avoir été établis dans le mois qui précède la date de dépôt de la demande auprès de l'académie d'origine. Tout dossier incomplet ne pourra pas bénéficier de la codification prévue pour « impératifs familiaux ».

Les personnels concernés par ces demandes de mutations sont les suivants : les maîtres en contrat définitif, un complément de service, une demande de réintégration (après un congé parental ou une disponibilité de plus d'un an par exemple), une intégration dans l'enseignement catholique, les maîtres en contrat provisoire car ils sont en année probatoire (stagiaires lauréats CAFEP et CAER).

Attention, pour la demande de réintégration, l'enseignant adresse son dossier de mutation inter ou intra académique au président de la CAE dont il dépend par lettre recommandée avec avis de réception avant le 19 janvier 2024.

Le SYNEP CFE-CGC rappelle également que vos demandes de mutation ne doivent en aucun cas être envoyées à la commission de l'emploi où vous souhaiteriez muter.

Voir les codifications et les étapes du mouvement :

https://www.synepe.org/2023_modalites_applications_cne2.pdf

Voir les fiches de demande d'inscription : https://www.synepe.org/index_2023_etat.html

Une fois ce formulaire rempli, il faudra attendre l'ouverture des serveurs pour la formulation des vœux. Ensuite les différentes CAE se réuniront jusqu'au 30 mars pour examiner les dossiers de demandes de mutation afin de les codifier (aussi bien les intra que les interacadémiques en départ et en réception). Chaque enseignant sera informé de sa codification avant **le 5 avril 2024**. Si à cette date, l'enseignant n'a pas obtenu sa codification, il devra alerter son chef d'établissement qui doit en informer le président de la CAE dont l'enseignant dépend.

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de votre établissement ou du SYNEP CFE-CGC pour de plus amples informations !

Concernant le mouvement du 1er degré, nous attendons des précisions quant aux dates, car elles diffèrent d'une académie à une autre. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Sylvie TUROWSKI

Des cours d'empathie en France à la rentrée 2024

De nouveaux cours « du respect de soi et de l'autre » verront le jour à la rentrée 2024 au sein d'un millier d'écoles. Inspirés des méthodes pratiquées au Danemark, le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse l'avait annoncé dès le mois de septembre 2023 dans le but de lutter contre le harcèlement scolaire. Cette méthode est d'ailleurs déjà testée en France depuis 2022 dans 18 écoles maternelles à Paris et en région parisienne et déployée dans de nouvelles écoles depuis cette rentrée.

Mais en quoi cela consiste-t-il ?

L'objectif est de travailler sur la dynamique de groupe en développant les compétences socio-émotionnelles des enfants. Pour ce faire, des moments sont consacrés aux discussions pédagogiques avec les enfants, aux ateliers, aux outils concrets, comme en utilisant des « planches de discussions » (destinées aux encadrants mais aussi aux parents) avec au recto une situation (un camarade qui gribouille sur le dessin d'un autre) et au verso des propositions de questions (apprendre le vivre ensemble). Ces ateliers permettraient également de développer le langage des enfants, le dialogue et la compréhension des émotions nécessaires au processus d'empathie.

De plus, des jeux de groupes sont aussi proposés ainsi que des « livrets de massage ». Une spécialiste stipule que les enfants ne se font pas concrètement des massages mais qu'ils s'amuse en dessinant avec leurs doigts dans le dos les uns des autres. Elle précise qu'il n'y a aucune obligation pour cette activité et qu'il est important de faire prendre conscience de la notion de consentement. Cet exercice permet par ailleurs de travailler sur le fait d'être capable d'exprimer ses limites.

Des cours d'empathie intégrés dans le cursus scolaire.

Depuis le mois de septembre, le président du conseil supérieur des programmes a été saisi de ce chantier en vue d'une pleine entrée en vigueur à la rentrée 2024. Ces nouveaux cours seront donnés en plus des apprentissages « classiques » tels que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Cependant, pour le SYNEP CFE-CGC, des questions se posent quant aux moyens qu'il faudra nécessairement déployer pour la mise en place de ces cours. Car les moyens nous en manquons pour tout ! L'empathie c'est bien « joli » sur le papier mais avant de vouloir faire dispenser ce genre de cours, nos gouvernants devraient déjà eux-mêmes en avoir un peu plus.



En effet, où est l'empathie quand dorénavant on oblige les enseignants à se former pendant les vacances ? Où est l'empathie quand, en guise d'augmentation, on leur propose un « pacte » pour travailler plus alors que les journées sont déjà remplies ? Où est l'empathie quand des personnels épuisés ne sont pas entendus par leur hiérarchie ? Où est l'empathie quand des élèves se retrouvent sans professeur durant des mois, faute d'attractivité du métier et des salaires des enseignants ? Où est l'empathie quand des élèves voient leurs rêves s'effondrer lors de la « loterie » de la plateforme Parcoursup ?

Ce n'est pas une mascotte en peluche ou des « livrets de massages » qui régleront la violence qui s'est infiltrée à l'École depuis plusieurs décennies. De plus, pour le SYNEP CFE-CGC ces « cours d'empathie » n'ont pas leur place dans le cursus scolaire, déjà bien chargé. Pourquoi donc ne pas les intégrer, par exemple, dans un cours de pastorale pour les établissements privés catholique ?

Sylvie TUROWSKI

* *

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 17 décembre 2023

Cherche-t-on à cultiver la diversité des élèves ?

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#nalnyrdsev

2/2